

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

## AMENDEMENT

N ° CE488

présenté par

M. Amblard, M. Falcon, M. Gabarron, M. Loubet, M. Weber et M. Meizonnet

-----

### ARTICLE 3

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

Au début de l'alinéa 9, après les mots :

« en fonctionnement »,

insérer les mots :

« et d'augmenter les capacités de »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification introduit une exigence d'augmentation des capacités de retraitement et de valorisation des combustibles nucléaires en France. Il s'agit d'anticiper l'augmentation du volume de matières recyclables dans le cadre du développement nucléaire et de la fermeture du cycle du combustible. Cette orientation participe d'une stratégie de durabilité de la ressource nucléaire sur le long terme.